### **INTRASENSE**

Société anonyme au capital de 983.007,05 € Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier 452 479 504 RCS Montpellier

### RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE LA PERIODE DU 1<sup>et</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2019

Les comptes semestriels qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 ont été élaborés et présentés conformément au **règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général** et ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 10 juillet 2019.

### 1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

# Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours du semestre clos le 30 juin 2019

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en Franc et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian<sup>®</sup>, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multi-modalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Myrian® est une gamme de solutions expertes facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique, intégrables à tout système de santé et permettant de traiter tout type d'images.

Durant le premier semestre 2019, la Société a poursuivi son développement commercial.

1.1

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2019 s'établit à 1.580 k€ contre 1.277 k€ au premier semestre 2018, soit une hausse de 23,69%. Cette augmentation est due à la croissance de la vente de maintenance et de services qui progresse globalement de +45,1%, concrétisant ainsi les efforts engagés depuis plusieurs années et contribuent à augmenter, avec nos partenariats stratégiques, la part récurrente de notre Chiffre d'affaires.

Ainsi, Les ventes de licences et maintenance en France progressent de +15 k€ (soit +4%) par rapport au premier semestre 2018, tirées par des partenariats dynamiques.

De plus, Les ventes internationales sont en amélioration pour le premier semestre 2019 par rapport à 2018 +44,5% contre 2018, principalement due à la zone USA (17% vs. 11% au 1<sup>er</sup> semestre 2018, en part du chiffre d'affaires) et à la zone UE (22% vs. 13% au 1<sup>er</sup> semestre 2018 en part du chiffre d'affaires). La zone Asie, est toujours aussi dynamique au premier semestre 2019, en particulier notre filiale chinoise, en lien avec les différents contrats signés depuis presque 2 ans (27% au 30 juin 2019 vs. 25% du chiffre d'affaires au 30 juin 2018).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.202k€, les charges d'exploitation s'élèvent à 2.137 k€ contre 2.481 k€ sur le premier semestre 2018, soit une diminution 13,83%.

Les charges externes sont globalement stables par rapport au premier semestre 2018 (37,98% du chiffre d'affaires contre 43,40% au 30 juin 2018) et traduisent la poursuite des efforts en matière de contrôle des charges depuis 2018 et qui perdurent.

Le poste des salaires et traitements, après déduction des effets de variation de la provision de congés payés, est stable. Il représente 78,1% du chiffre d'affaires contre 94,9% au 30 juin 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à +64.6 k, en très forte amélioration par rapport à la même période de l'année précédente (761) k $\in$  (+826 k $\in$ ).

Après prise en compte du résultat financier (-98 k€), du résultat exceptionnel (- 25,3 k€) et du crédit impôt recherche de + 157,4 k€, le résultat net comptable positif s'élève à + 98,4k€ contre une perte au 30 juin 2018 de (891,7 k€), soit une croissance de cet agrégat de + 990,1 k€. Le niveau du résultat net comptable au 30 juin 2019 est à mettre en parallèle avec le changement de gouvernance opéré et le plan d'économie annoncé début 2018, dont les effets bénéfiques s'opèrent pleinement en 2019.

La trésorerie excédentaire s'élève au 30 juin 2019 à 464,5 k€ contre 259 k€ au 31 décembre 2018.

### 1.2 Faits marquants de l'exercice

### 1.2.1. Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, des comptes semestriels de la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, elle a été marquée par les faits suivants :

- Intrasense et 12 Sigma dévoilent leurs solutions innovantes d'intelligence artificielle au congrès de l'ECR 2019 ;
- Braincarta choisit Myrian® pour industrialiser son application, en utilisant Myrian® Studio pour faire passer Elonav à l'échelle industrielle, Intrasense™ facilite et accélère l'accès au marché de Braincarta, qui adopte un positionnement unique en fournissant aux neurochirurgiens des solutions expertes de visualisation avancée et d'identification des régions du cerveau directement sur leur poste de travail. Ce choix stratégique ouvre de fortes opportunités commerciales sur le marché de l'imagerie médicale, avec une solution de visualisation spécialisée unique ;
- Intrasense<sup>TM</sup> et Radboudumc signent un partenariat pluriannuel pour le déploiement de Myrian® XP Prostate, sur la base de ce projet et de cette vision, la plateforme Myrian® et son module XP Prostate ont été sélectionnés par Radboudumc pour être la solution de référence pour la lecture des images IRM de la prostate, avec à la clé un déploiement international auprès des centres experts. La solution développée par Intrasense<sup>TM</sup> utilise des outils d'analyse avancés pour visualiser, caractériser et mesurer les examens issus des images IRM de la prostate. Elle fournit aussi des rapports structurés et s'intègre dans le flux clinique. Son déploiement au sein du réseau des centres experts dans les prochains mois renforce sa position de leader en tant qu'outil clinique de référence mondiale. Ce déploiement cloud à grande échelle illustre également, les capacités d'intégration de Myrian® développées au cours des derniers mois. Ce nouveau succès commercial pour Intrasense<sup>TM</sup>, auprès d'un leader mondial comme Radboudume, va apporter une forte visibilité internationale ainsi que de nouveaux revenus commerciaux récurrents à la société, leader dans le secteur des logiciels d'imagerie médicale ;
- Myrian® XP-Mammo reçoit son marquage CE.

### 1.2.2. Plan d'AGA

Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc.

### 1.2.3. Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000  $\in$ ), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000  $\in$ ) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- De décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016;
- De décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd;
- De décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd;
- De décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd;
- De décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
  - Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission;
  - Les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier;
  - Les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

Avec:

 $\ll N$  » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« Vn » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes). le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;

les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA »);

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels);

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la

première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0.63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a par ailleurs constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 2 »).

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros, a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emportait le détachement de 1 052 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 6 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 3 »).

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1 817 165 actions ordinaires.

Le 20 février 2018, une quatrième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 612 904 BSA ayant un prix d'exercice de 0,62 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2.257.896 actions ordinaires.

Le 2 mai 2018, une cinquième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 388 889 BSA ayant un prix d'exercice de 0,63 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2 603 609 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/.

http://www.intrasense.fr/wp-content/uploads/2018/08/CP Intrasense Contrat-de-financement 28082018.pdf

- Emission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) pour un montant nominal maximum de 3,5 millions d'euros sur 3 ans ;
- Engagement de souscription aux OCA par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

La Société a conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'OCA, pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), La Société a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur. Ce financement de permettre à la Société de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels. Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, la Société a signé récemment plusieurs contrats pluriannuels.

### Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (cf. infra : Calendrier) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions (Cf. infra : Conditions), à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

### Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligent leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettra l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit:

- Le 27 août 2018, la 1ère tranche de dette obligataire composée de 50 OCA d'une valeur nominale de 5 000 euros chacune, représentant un montant global de 250 000 euros a été entièrement souscrite par l'Investisseur. Les OCA ont donné lieu à la création de 333.333 actions ordinaires.
- Le 6 novembre 2018, une 2ème tranche 1 tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise. Les OCA ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires;
- Le 14 janvier 2019, une 3ème tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise. Les OCA ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires.
- 125.000 euros, pour les tranches d'OCA suivantes (étant précisé que la Société aura la faculté de demander le tirage de tranches de 250.000 euros, ce qui aura alors pour effet de doubler la durée de la Période Intercalaire).

Le 28 janvier 2019, compte tenu de ses perspectives et de son plan de trésorerie, Intrasense a annoncé la suspension des tirages automatiques des tranches d'OCA par European High Growth Opportunities Securitization Fund. Les tirages automatiques des tranches d'OCA sont ainsi suspendus à compter du 28 janvier 2019, et jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le calendrier de tirage des futures tranches présenté dans le communiqué de presse du 28 août 2018 (rappelé en section infradu présent rapport) n'est plus applicable.

Les Bons d'Emission seront automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en « Conditions », à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société aura toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur aura également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'est engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.

### Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises sur exercice des Bons d'Emission, elles auront une valeur nominale de 5.000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous « Défaut »), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : N = Vn / P, où

« N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'OCA, « Vn » est la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,

« P » est le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

## « Calendrier » prévisionnel des tirages automatiques :

```
Tranche 01: 27/08/2018;
Tranche 02: 04/01/2019;
Tranche 03: 11/02/2019;
Tranche 04: 19/03/2019;
Tranche 05: 26/04/2019;
Tranche 06: 04/06/2019;
Tranche 07: 10/07/2019;
Tranche 08: 15/08/2019;
Tranche 09: 20/09/2019;
Tranche 10: 28/10/2019;
Tranche 11: 03/12/2019;
Tranche 12: 13/01/2020;
Tranche 13: 18/02/2020;
Tranche 14: 25/03/2020;
Tranche 15: 05/05/2020;
```

Tranche 16: 10/06/2020;

```
Tranche 17: 16/07/2020;
Tranche 18: 21/08/2020;
Tranche 19: 28/09/2020;
Tranche 20: 03/11/2020;
Tranche 21: 09/12/2020;
Tranche 22: 18/01/2021;
Tranche 23: 23/02/2021;
Tranche 24: 31/03/2021;
Tranche 25: 10/05/2021;
Tranche 26: 15/06/2021;
Tranche 27: 21/07/2021.
```

### Principales « conditions » à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension);
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

### Cas de « défaut »

Les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/.

### 1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture au 30 juin 2019 Néant.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.4 L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 30 juin 2019, de l'existence d'un nouveau financement par OCA signé le 27/08/2018 et des mesures complémentaires qui ont et pourraient être prises, le cas échéant, pour assurer le financement de la Société.

La Société a confirmé au cours du premier semestre 2019 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, et à développer son chiffre d'affaires récurrent et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

La pertinence de son positionnement sur des marchés B to B, à travers sa nouvelle stratégie mise en place à l'issue de la restructuration du premier trimestre 2018, continue à porter ses fruits et à être un fort vecteur de croissance

En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer permet la mise en place de partenariats aux revenus récurrents.

Myrian® Studio, source d'innovation, permet de participer au développement de solutions d'intelligence artificielle et de « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Myrian Clinical Apps, offre à forte valeur ajoutée clinique à destination des professionnels de santé, continue à être enrichie et à donner à la société un positionnement unique sur le marché.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique devrait se poursuivre durant le second semestre 2019.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active aux projets innovants de portée internationale <u>HECAM</u> et <u>HYPMED</u> renforce par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie.

# Intrasense Période du 1er janvier au 30 juin 2019 Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels



Ernst & Young Audit 1025, rue Henri Becquerel CS 39520 34961 Montpellier cedex 2 Tél.: +33 (0) 4 67 13 31 00 www.ey.com/fr

Intrasense

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Intrasense et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.



Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 11 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

# **BILAN ACTIF**

	ACTIF		Exercice N 30/06/2019 6			Ecart N/	N-1
	ACIII	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	9 330 678 184 837	8 054 081 168 232	1 276 597 16 605	1 082 694 5 172	193 903 11 433	17.91 221.08
CTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	237 483	169 020	68 463	47 121	21 342	45.29
ACT	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières  Total II	82 577 1 705 630 12 000 65 156 80 310 11 698 672	82 577 1 705 630 10 179 540	12 000 65 156 80 310 1 519 131	10 668 65 156 34 501 1 245 311	1 332 45 810 273 820	12.49
JLANT	Stocks et en cours  Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	11 696 672	10 179 340	1 319 131	1 245 311	273 820	21.99
ACTIF CIRCU	Avances et acomptes versés sur commandes  Créances (3)  Clients et comptes rattachés  Autres créances  Capital souscrit - appelé, non versé	3 036 546 318 424	1 125 450	1 911 095 318 424	1 756 960 880 706	154 135 562 282-	8.77 63.84-
e on	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	100 000 465 080 127 296		100 000 465 080 127 296	100 000 258 579 52 380	206 501 74 916	79.86 143.02
tes d isati	Total III	4 047 345	1 125 450	2 921 895	3 048 625	126 730-	4.16-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)	100 195 1 034		100 195 1 034	108 543 832	8 348- 202	7.69-
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 847 246	11 304 991	4 542 255	4 403 311	138 944	3.16/

<sup>(1)</sup> Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an

# **BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	T
			31/12/2018 12	Euros	%
	Capital (Dont versé: 983 007 )	983 007	948 285	34 722	3.66
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 355 274	21 275 844	79 430	0.37
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves	45.500			
	Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles	15 593	15 593		
	Réserves réglementées				
× 00	Autres réserves				
AU)					
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	20 785 761-	19 277 022-	1 508 739-	7.83-
CA	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 356	1 508 739	1 607 095	106.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	m., 17				
	Total I	1 666 469	1 453 961	212 508	14.62
S S	Deschie des festeriores de titues de l'estate				
ND ND	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	702 245	717 438	15 193-	2.12-
AUTRES FONDS PROPRES	Availees conditionnees	702 243	/1/ 430	13 193-	2.12-
4 H	Total II	702 245	717 438	15 193-	2.12-
NS					
PROVISIONS	n- dia	116 747	04.5.500		
N N	Provisions pour risques Provisions pour charges	116 747	216 627	99 881-	46.11-
RO	Trovisions pour charges				
<u>a</u>	Total III	116 747	216 627	99 881-	46.11-
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	255 155			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants	369 150 904	497 855 496	128 704- 408	25.85- 82.24
Ξ	Emprunts et dettes financières diverses	904	490	400	02.24
ES	Zinpramo et dettes riminostes di verses				
DETTES (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<u> </u>	Dettes d'exploitation				
	Dettes d'exploration  Dettes fournisseurs et comptes rattachés	790 332	835 649	45 318-	5.42-
	Dettes fiscales et sociales	441 073	530 212	89 139-	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	53 136	17 774	35 362	198.95
de	Produits constatés d'avance (1)	401 637	131 476	270 162	205.48
Comptes de Régularisation	Total IV				
om guls	10(4) 17	2 056 233	2 013 462	42 771	2.12
C Ré	Ecarts de conversion passif (V)	561	1 822	1 261-	69.21-
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 542 255	4 403 311	138 944	3.16
		1 896 234	1 773 462		

Exercice N 30/06/2019

6

**Exercice N-1** 

Ecart N / N-1

ATTENTION: TOTAL ACTIF different TOTAL PASSIF

<sup>(1)</sup> Dont produits afférents à des exercices antérieurs

<sup>(2)</sup> Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

# **COMPTE DE RESULTAT**

*	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	T
	30/06/2019 6	30/06/2018 6	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	68	68		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	00	00		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 003	1 119	884	78.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		2 101	-2 101	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 070	3 287	-1 217	-37.0
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	97 698	62 445	35 253	56.4
Intérêts et charges assimilées (4)	2 109	4 791	-2 682	-55.9
Différences négatives de change	405	1 889	-1 484	-78.5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	100 213	69 125	31 087	44.9
2. Résultat financier (V-VI)	-98 142	-65 838	-32 304	-49.0
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-33 566	-827 217	793 651	95.9
Produits exceptionnels  Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 762 2 644		4 762 2 644	
Total VII	7 406		7 406	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 078	179 316	-162 238	-90.4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 659	1 007	14 652	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	32 738	180 324	-147 586	-81.8
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-25 331	-180 324	154 992	85.9
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	-157 254	-115 812	-41 442	-35.7
Total des produits (I+III+V+VII)	2 211 665	1 722 689	488 975	28.3
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 113 308	2 614 418	-501 110	-19.1
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	98 356	-891 729/	990 085	111.0

ATTENTION: TOTAL ACTIF different TOTAL PASSIF

 <sup>(3)</sup> Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

### **ANNEXE**

### Situation semestrielle du 01/01/2019 au 30/06/2019

Annexe aux comptes semestriels, dont le total du bilan est de 4.542.255 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 1.579.838 Euros. Le résultat est un bénéfice de 98.356 Euros.

Les comptes intermédiaires clos au 30 juin 2019 couvrent la période du 01/01/2019 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante de la situation semestrielle. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 10 juillet 2019.

Les comptes semestriels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que, compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires, elle couvrira ses besoins de financement complémentaires sur les 12 mois à venir, notamment par un contrat de financement en OCA signé le 27/08/2018, pour un montant maximal de 3,5 millions d'euros.

### Faits marquants de l'exercice

### Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Intrasense et 12 Sigma dévoilent leurs solutions innovantes d'intelligence artificielle au congrès de l'ECR 2019;
- Braincarta choisit Myrian® pour industrialiser son application, en utilisant Myrian® Studio pour faire passer Elonav à l'échelle industrielle. Intrasense facilite et accélère l'accès au marché de Braincarta, qui adopte un positionnement unique en fournissant aux neurochirurgiens des solutions expertes de visualisation avancée et d'identification des régions du cerveau directement sur leur poste de travail. Ce choix stratégique ouvre de Nouvelles ? opportunités commerciales sur le marché de l'imagerie médicale, avec une solution de visualisation spécialisée unique ;
- Intrasense et Radboud UMC signent un partenariat pluriannuel pour le déploiement de Myrian® XP Prostate. Sur la base de ce projet et de cette vision, la plateforme Myrian® et son module XP Prostate ont été sélectionnés par Radboud UMC pour devenir la solution de référence pour la lecture des images IRM de la prostate, avec à la clé un déploiement international auprès des centres experts. La solution développée par Intrasense utilise des outils d'analyse avancés pour visualiser, caractériser et mesurer les examens issus des images IRM de la prostate. Elle fournit aussi des rapports structurés et s'intègre dans le flux clinique. Son déploiement au sein du réseau des centres experts dans les prochains mois renforce sa position de leader en tant qu'outil clinique de référence mondiale. Ce déploiement cloud à grande échelle illustre également les capacités d'intégration de Myrian® développées au cours des derniers mois. Ce nouveau succès commercial pour Intrasense auprès d'un leader mondial comme Radboud UMC va apporter une forte visibilité internationale ainsi que de nouveaux revenus commerciaux récurrents à la société, leader dans le secteur des logiciels d'imagerie médicale;

- Myrian® XP-Mammo reçoit son marquage CE;
- Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc.

## Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société avait conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- De décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- De décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd;
- De décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd ;
- De décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd;
- De décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
  - O Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission;
  - Les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier;
  - Les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

N = Vn / P

Avec:

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« Vn » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes). le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission;

les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier;

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels);

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à

l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0,63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a par ailleurs constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 2 »).

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros, a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emportait le détachement de 1 052 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 6 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 3 »).

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1 817 165 actions ordinaires.

Le 20 février 2018, une quatrième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 612 904 BSA ayant un prix d'exercice de 0,62 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2.257.896 actions ordinaires.

Le 2 mai 2018, une cinquième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 388 889 BSA ayant un prix d'exercice de 0,63 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2. 603.609 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/.

### Mise en place d'un financement par émission d'OCA, le 27 août 2018

http://www.intrasense.fr/wp-content/uploads/2018/08/CP\_Intrasense\_Contrat-de-financement\_28082018.pdf

- Emission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) pour un montant nominal maximum de 3,5 millions d'euros sur 3 ans ;
- Engagement de souscription aux OCA par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

La Société a conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'OCA, pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), La Société a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur. Ce financement de permettre à la Société de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels. Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, la Société a signé récemment plusieurs contrats pluriannuels.

### Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (cf. infra : Calendrier) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions (Cf. infra : Conditions), à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

### Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligent leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettra l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit :

- Le 27 août 2018, la 1ère tranche de dette obligataire composée de 50 OCA d'une valeur nominale de 5 000 euros chacune, représentant un montant global de 250 000 euros a été entièrement souscrite par l'Investisseur. Les OCA ont donné lieu à la création de 333.333 actions ordinaires;
- Le 6 novembre 2018, une 2ème tranche 1tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise. Les OCA ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires;

- Le 14 janvier 2019, une 3ème tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise. Les OCA ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires. Le 28 janvier 2019, compte tenu de ses perspectives et de son plan de trésorerie, Intrasense a annoncé la suspension des tirages automatiques des tranches d'OCA par European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Les tirages automatiques des tranches d'OCA sont ainsi suspendus à compter du 28 janvier 2019, et jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le calendrier de tirage des futures tranches présenté dans le communiqué de presse du 28 août 2018 (rappelé en section infra du présent rapport) n'est plus applicable.

Les Bons d'Emission seront automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en « Conditions », à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société aura toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur aura également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'est engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.

### Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises sur exercice des Bons d'Emission, elles auront une valeur nominale de 5.000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous « Défaut »), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

### N = Vn / P, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'OCA, « Vn » est la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,
- « P » est le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

### « Calendrier » prévisionnel des tirages automatiques

- Tranche 1 27/08/2018;
- Tranche 2 04/01/2019;
- Tranche 3 11/02/2019;
- Tranche 4 19/03/2019;
- Tranche 5 26/04/2019;
- Tranche 6 04/06/2019;
- Tranche 7 10/07/2019;
- Tranche 8 15/08/2019:
- Tranche 9 20/09/2019 :
- Tranche 10 28/10/2019;
- Tranche 11 03/12/2019;
- Tranche 12 13/01/2020;
- Tranche 13 18/02/2020;
- Tranche 14 25/03/2020;
- Tranche 15 05/05/2020;
- Tranche 16 10/06/2020;
- Tranche 17 16/07/2020;
- Tranche 18 21/08/2020 ;
- Tranche 19 28/09/2020;
- Transfer 19 20/09/2020
- Tranche 20 03/11/2020;
- Tranche 21 09/12/2020;
- Tranche 22 18/01/2021;
- Tranche 23 23/02/2021;
- Tranche 24 31/03/2021;Tranche 25 10/05/2021;
- Tranche 26 15/06/2021;
- Tranche 27 21/07/2021.

### : Principales « conditions » à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension);
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

### Cas de « défaut »

Les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <a href="http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/">http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/</a>.

### Evénements importants survenus depuis la clôture au 30 juin 2019

### Néant.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 30 juin 2019, de l'existence d'un nouveau financement par OCA signé le 27/08/2018 et des mesures complémentaires qui ont et pourraient être prises, le cas échéant, pour assurer le financement de la Société.

La Société a confirmé au cours du premier semestre 2019 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, et à développer son chiffre d'affaires récurrent et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

La pertinence de son positionnement sur des marchés B to B, à travers sa nouvelle stratégie mise en place à l'issue de la restructuration du premier trimestre 2018, continue à porter ses fruits et à être un fort vecteur de croissance.

En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer permet la mise en place de partenariats aux revenus récurrents.

Myrian® Studio, source d'innovation, permet de participer au développement de solutions d'intelligence artificielle et de « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Myrian Clinical Apps, offre à forte valeur ajoutée clinique à destination des professionnels de santé, continue à être enrichie et à donner à la société un positionnement unique sur le marché.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique devrait se poursuivre durant le second semestre 2019.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active aux projets innovants de portée internationale HECAM et HYPMED renforce par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

### Principes et conventions générales

Les comptes semestriels au 30 juin 2019 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

### Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

### Principes comptables appliqués

### **Immobilisations**

### Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

L'analyse de la durée d'utilisation des frais de développement du logiciel, initialement dépréciés en linéaire sous 3 ans (depuis 2014), a fait apparaître une utilisation économique par le marché de 5 à 7 ans, d'où une décision de retenir une durée de dépréciation par prudence de 5 ans, des développements récurrents de Myrian® activés.

Ainsi, au 30 juin 2019 fait l'impact sur le résultat d'exploitation de la période est de :

	Nv calcul	Anc. Calcul	Ecarts
Intitulé	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019
FRAIS DE R&D 2016	22 778,04	111 004,40	- 88 226,36
FRAIS DE R&D 2017	54 359,50	128 247,74	- 73 888,24
FRAIS DE R&D 2018	66 014,57	117 923,17	- 51 908,60
FRAIS DE R&D 2019-06	17 688,60	29 481,01	- 11 792,41
Total Général	160 840,71	386 656,31	- 225 815,60

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2019, la production immobilisée a fait l'objet d'une estimation basée sur le temps réel passé compte tenu des projets en cours sur cette période et l'évolution de l'effectif prise en compte.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

### Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	5 ans

### Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

### Indices externes:

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

### Indices internes:

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

### Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société comptabilisait une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie était calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

L'analyse de la réalité des demandes clients auprès du service support de la société a généré un changement d'estimation comptable du risque. Ainsi, la provision constatée au 30 juin 2019 est de 20 k€ contre 75 k€ selon l'ancienne modalité d'estimation pour la même période (84 k€ au 31 décembre 2018).

Des procédures prud'homales ont été initiées par des anciens salariés de la société sur l'exercice 2018 et perdurant sur l'exercice 2019. Le total des demandes s'élève à 0,3 M€. La Direction d'Intrasense et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures et ont conclu que les conditions de comptabilisation d'une provision n'étaient pas atteintes à savoir la probabilité d'une sortie de ressource estimable de façon fiable. Ces procédures constituent donc un passif éventuel pour la société.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

### Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

### Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2018, le crédit impôt recherche a fait l'objet d'une estimation basée sur le temps passé réel, compte tenu des projets en cours sur cette période et de l'évolution de l'effectif prise en compte. Aussi, l'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée en prenant en compte les encaissements et remboursements de subventions et avances remboursables de la période.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

# Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

## Notes sur les postes de l'actif du bilan

### Etat des immobilisations

Au cours du premier semestre 2019, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 355 k€.

Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA

		Valur brute début d'exercice		Augmer	ntations	
				Réévaluations	Acquis	itions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	8 975	934		354	744
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	169	837		15	000
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements constr.						
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		55	972		8	531
Installations générales agencements aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		152	746		22	782
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	208	718		31	313
Participations évaluées par mises en équivalence						
Autres participations		1 690	509		148	296
Autres titres immobilisés		10	668		7	015
Prêts, autres immobilisations		99	657		45	810
financières						
	TOTAL	1 800	834		201	121
TOTAL C	GENERAL	11 155	323		602	178

	Dim	inutions	Valeur brute en	Réévaluation
	Poste à Poste	Cessions	fin d'exercice	Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de TOTAL			9 330 678	9 330 678
développement Autres immobilisations incorporelles  TOTAL			184 837	184 837
Terrains				
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements constr. Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers		2 548	61 955 175 528	61 955 175 528
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 548	237 483	237 483
Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations		50 598	1 788 207	1 788 207
Autres titres immobilisés		6 168	11 515	11 515
Prêts, autres immobilisations financières			145 467	145 467
TOTAL		56 766	1 945 189	1 945 189
TOTAL GENERAL		59 314	11 698 187	11 698 187

## **Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant d		Dotations de l'exercice		Diminutions Reprises		Montant fin d'exercice		
Frais établissement recherche développement	TOTAL	7 893	241	160	841			8	054	082
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	164	665	3	567				168	232
Terrains										
Constructions sur sol propre										
Constructions sur sol d'autrui										
Installations générales agencements aménagemen	nts constr.									
Installations techniques, Matériel et outillage ind	ustriel									
Installations générales agencements aménagemen	nts divers	35	247	2	939	2	383		35	803
Matériel de transport										
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		126	351	6	866				133	217
Emballages récupérables et divers										
	TOTAL	161	598	9	805	2	383		169	020
TOTAL	GENERAL	8 219	504	174	213	2	383	8	391	334

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements			Amortissements dérogatoires			
	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises		
Frais étab.rech.développ. TOTAL	160 841						
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 567						
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Instal.générales agenc.aménag.constr.							
Instal.techniques matériel outillage indus.							
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 939						
Matériel de transport							
Matériel de bureau informatique mobilier	6 866						
Emballages récupérables et divers							
TOTAL	9 805				SEASON AND AND AND SEASON SEAS		
TOTAL GENERAL	174 213						

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 161 k€. L'impact du changement d'estimation comptable liée à une durée d'amortissement linéaire portée désormais à 5 ans est présentée supra au niveau des règles et méthodes, avec l'impact entre le passage de 3 à 5 ans de la durée d'amortissement.

# Etat des échéances des créances

Etat des créances		Montant	brut	1	A 1 an plus		A	plus c	l'1 an
Créances rattachées à des participations		1 705	630				1	705	630
Prêts		65	156					65	156
Autres immobilisations financières		80	310					80	310
Clients douteux ou litigieux		1 558	481	1	558	481			
Autres créances clients		1 478	064	1	478	064			
Créances représentatives de titres prêtés									
Personnel et comptes rattachés									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux									
Impôts sur les bénéfices		164	545		164	545			
Taxe sur la valeur ajoutée		46	356		46	356			
Autres impôts, taxes et versements assimilés									
Divers état et autres collectivités publiques		95	991		95	991			
Groupe et associés									
Débiteurs divers		11	531		11	531			
Charges constatées d'avance		127	296		127	296			
	TOTAL	5 333	360	3	482	264	1	851	096
Montant des prêts accordés en cours d'exercice									
Montant des remboursements obtenus en cours									
d'exercice									
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									

Au 30 juin 2019, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 134,6 k $\in$ .

# Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant d'exercio
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82
Sur autres immobilisations financières	1 607 932	97 698			1 705
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	1 241 537	8 500		131 667	1 118
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 932 046	106 198		131 667	2 906

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentation s Dotations	Diminution s Montants utilisés	Diminution s Montants non utilisés	Montant fin d'exercic e
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations	82 577 1 607				82 577 1 705
financières Sur stocks et en-cours	932	97 698			630
Sur comptes clients	1 241 537	15 580		131 667	1 125 450
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 932 046	113 278		131 667	2 913 657

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 82,6 k€ et sont dépréciées en totalités au 30 juin 2019, représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 1.705,6 k€.

Créances clients : Une provision pour dépréciation des créances clients d'un montant 15,6 k€ a été passée sur la période pour tenir compte de créances anciennes ainsi qu'une reprise de 131,7 k€ concernant des créances antérieures encaissées, principalement de la filiale Chinoise.

### **Trésorerie**

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 100 k€.

Au 30 juin 2019, la Société détenait 28.194 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 17.549,29€.

Actions en propre au 31/12/2018	31.500
Achats S1 2019	105.368
Ventes S1 2019	108.674
Actions en propre au 30/06/2019	28.194

### Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	168 441
Autres créances	95 991
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	633
Total	265 065

Les autres créances correspondent principalement aux subventions à recevoir du fait de l'avancement des projets en cours et de la réalisation des critères définis dans les contrats de subvention.

# Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	127 296
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	127 296

# Note sur les postes du passif du Bilan

# Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montan	t brut	A 1 an au	plus	De 1 à 5	ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine		930		930			
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	369	125	209	125	160	000	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés	807	234	807	234			
Personnel et comptes rattachés	164	980	164	980			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173	737	173	737			
Impôts sur les bénéfices							
Taxe sur la valeur ajoutée	81	621	81	621			
Obligations cautionnées							
Autres impôts taxes et assimilés	22	028	22	028			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					al I		
Groupe et associés			1				
Autres dettes	53	136	53	136			
Dettes représentatives de titres empruntés							
Produits constatés d'avance	401	637	401	637			
TOTAL	2 074	428	1 914	428	160	000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice							
Emprunts remboursés en cours d'exercice	128	560					
Montant emprunts et dettes contractés							
aup.ass.pers.phys.							

Etat des dettes	Montant	brut	A 1 an au	ı plus	De 1 à :	5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine		930		930			
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	369	125	209	125	160	000	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés	790	332	790	332			
Personnel et comptes rattachés	164	980	164	980			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173	737	173	737			
Impôts sur les bénéfices							
Taxe sur la valeur ajoutée	80	327	80	327			
Obligations cautionnées							
Autres impôts taxes et assimilés	22	028	22	028			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés							
Autres dettes	53	136	53	136			
Dettes représentatives de titres empruntés							
Produits constatés d'avance	401	637	401	637			
TOTAL	2 056	232	1 896	232	160	000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				***************************************			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	128	560					
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.							

# Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	84 372	19 923	84 372		19 923
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	832				832
Pensions et obligations similaires			1000		
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à					
payer					
Autres provisions pour risques et charges	131 423		35 432		95 991
TOTAL	216 627	19 923	119 804		116 746

Composition du capital social (Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

	Valeurs nominales	Nombre de titres			
	en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	18 965 697	0		18 965 697
OCABSA Converties	0,0500		694 444		694 444
BSA convertis	0,0500		0		0
TOTAL		18 965 697	694 444	0	19 660 141

## Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	948 285	34 722		983 007
Primes liées au capital	21 271 670	90 278	10 848	21 351 100
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-19 277 022	-1 508 739		-20 785 761
Résultat de la période	-1 508 739	105 831	-1 508 739	105 831
•				
TOTAL	1 449 787	-1 277 908	-1 497 891	1 669 770

(1) Augmentation de capital de 34.722,2€ par émission de 25 OCA converties en 694.444 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale chacune et prime d'émission brute de 90.277,72 €, depuis le 31 décembre 2018.

# Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Néant.

# Bons de souscription en actions (BSA)

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice
18.02.2016	986 842	0,76
29.09.2016	1 052 631	0,95
06.04.2017	1.315.789	0,76
20.02.2018	1.612.904	0,62
02.05.2018	1.388.889	0,63

# Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 30 juin 2019 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n°3		
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833		
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0		
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0		
Prix d'exercice par action	4,135 €	4,135 €	4,135 €		
nouvelle souscrite	(0,05 € de valeur	(0,05 € de valeur	(0,05 € de		
	nominale et 4,085 de	nominale et 4,085 de	valeur nominale		
	prime d'exercice)	prime d'exercice)	et 4,085 de		
			prime		
			d'exercice)		
Date limite d'exercice des	10 ans à compter de leur	10 ans à compter de leur	10 ans à		
BSPCE	attribution sauf cas de	attribution sauf cas de	compter de leur		
	décès ou invalidité <sup>1</sup>	décès ou invalidité <sup>2</sup>	attribution sauf cas de décès ou		
			invalidité <sup>3</sup>		
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour	1 BSPCE 2011 n°2 pour	1 BSPCE 2011		
Tarre	20 actions ordinaires	20 actions ordinaires	n°3 pour 20		
	nouvelles	nouvelles	actions		
			ordinaires		
			nouvelles		
Nombre d'actions					
nouvelles pouvant être	27.660	36.660	36.660		
souscrites sur exercice des					
BSPCE en circulation					
Dilution maximale en	•				
actions et en pourcentage	FOR THE PROPERTY AND THE PROPERTY OF THE PROPE				
issue de l'exercice des					
BSPCE en circulation					

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

<sup>(</sup>i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

<sup>(</sup>ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

# Les Options 2013-1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 30 juin 2019 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :  - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice;  - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

# Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables		
		Nb cumulé des	Nb cumulé des Options 2013-	
		Options 2013-1	1 exerçables sous condition	
		exerçables sans	de réalisation des Objectifs de	
		condition	Performance	
20/05/2013	100 %	0 %	0 %	
21/05/2014	80 %	10 %	10 %	
21/05/2015	60 %	20 %	20 %	
21/05/2016	40 %	30 %	30 %	
21/05/2017	20 %	40 %	40 %	
21/05/2018	0 %	50 %	50 %	

# Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

# <u>Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres</u>

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€ Préfinancement CIR Avance remboursable HECAM	717 438			717 438		717 438	
TOTAL	717 438			717 037		717 438	0

# Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

## Néant

# Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)		Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
CRCA 150 K€ BPI 800 K€ BPS 400 K€ CRCA 400 K€		400 000 97 685		80 000 48 560	320 000 49 125	160 000 49 125	160 000	
	TOTAL	497 685		128 560	369 125	209 125	160 000	

# Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	930
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 383
Dettes fiscales et sociales	261 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	48 576
Total	516 108

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	930
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 483
Dettes fiscales et sociales	261 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	48 576
Total	499 206

# Produits constatés d'avance

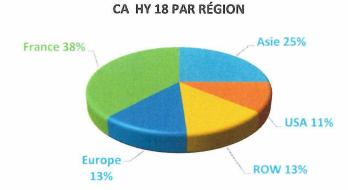
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	401 63
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	401 63

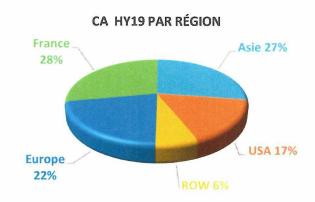
## Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

## Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 438.624 euros Chiffre d'Affaires Export : 1.141.214 euros.





# <u>Transferts de charges</u> (PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant		
AVANTAGES EN NATURE	2 302		
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	1 672		
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	672		
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	8 348		
Total	12 995		

# Effectifs movens:

	30/06/2019	31/12/2018
Employés	2	2
Cadres et techniciens	29	28
Total	31	30

# Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne dirigeante.

# Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/1

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	4 762	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	0	77210000
- VAL. CESSION DES EAC	0	77520000
- VAL. CESSION DES IMMOS FINANCIERES	0	77560000
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	10 119	77180000
Total	14 881	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	2 958	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	14 120	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	0	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	165	67500000
- VAL. NETTE COMPT. DES IMMOS FINANCIERES	0	67560000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	0	67830000
- CH. EXCEPTIONNELLES DIVERSES	15 494	67880000
Total	32 738	

### **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

### Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

### Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole, engagement au 30 juin 2019 à hauteur du solde restant de 145.687 €.
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud, engagement au 30 juin 2019 à hauteur du solde restant de 145.892 €

### Engagements reçus

Néant.

### Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,63% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 100 k€, comme au 31 décembre 2018, l'évolution pour la période est considérée comme non significative, cet engagement ne sera pas mouvementé au 30 juin 2019. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2018, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2018 s'élevait à 100 k€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,63%, les autres hypothèses demeurantes inchangées.